



Reconnaissance de paternité de mon fils par son père

Par Visiteur

Mon fils n'a pas été reconnu par son père a la naissance. Quelques années après je me suis mariée avec un autre homme et mon mari l'à reconnu par le mariage. Hors ,depuis j'ai divorcé et mon fils entretient d'étroites relations avec son père (géniteur) qui maintenant veut le reconnaître avec l'accord de mon fils ,qui est majeur maintenant.Comment peut t'on procéder? Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Comment peut t'on procéder?

Je suppose que le temps écoulé entre la reconnaissance effectuée par votre ex mari et votre divorce a duré plus de 5 cinq.

Dans ce cas, le père biologique de votre fils ne peut contester la paternité du père légitime et donc établir la sienne. La seule solution puisque votre fils est majeur est une adoption simple. Cette dernière permettra à votre fils d'accoler à son nom patronymique celui de son père biologique et de rentrer dans sa famille.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse. Comment fait-on pour procéder a une adoption simple?

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Le père biologique doit saisir le TGI du lieu de sa résidence en adressant au greffe une demande d'adoption simple. En vous rendant auprès du greffe, je pense qu'il vous indiquera précisément les documents à fournir à l'appui de la demande.

Bien cordialement

Par Visiteur

Je vous remercie

Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement